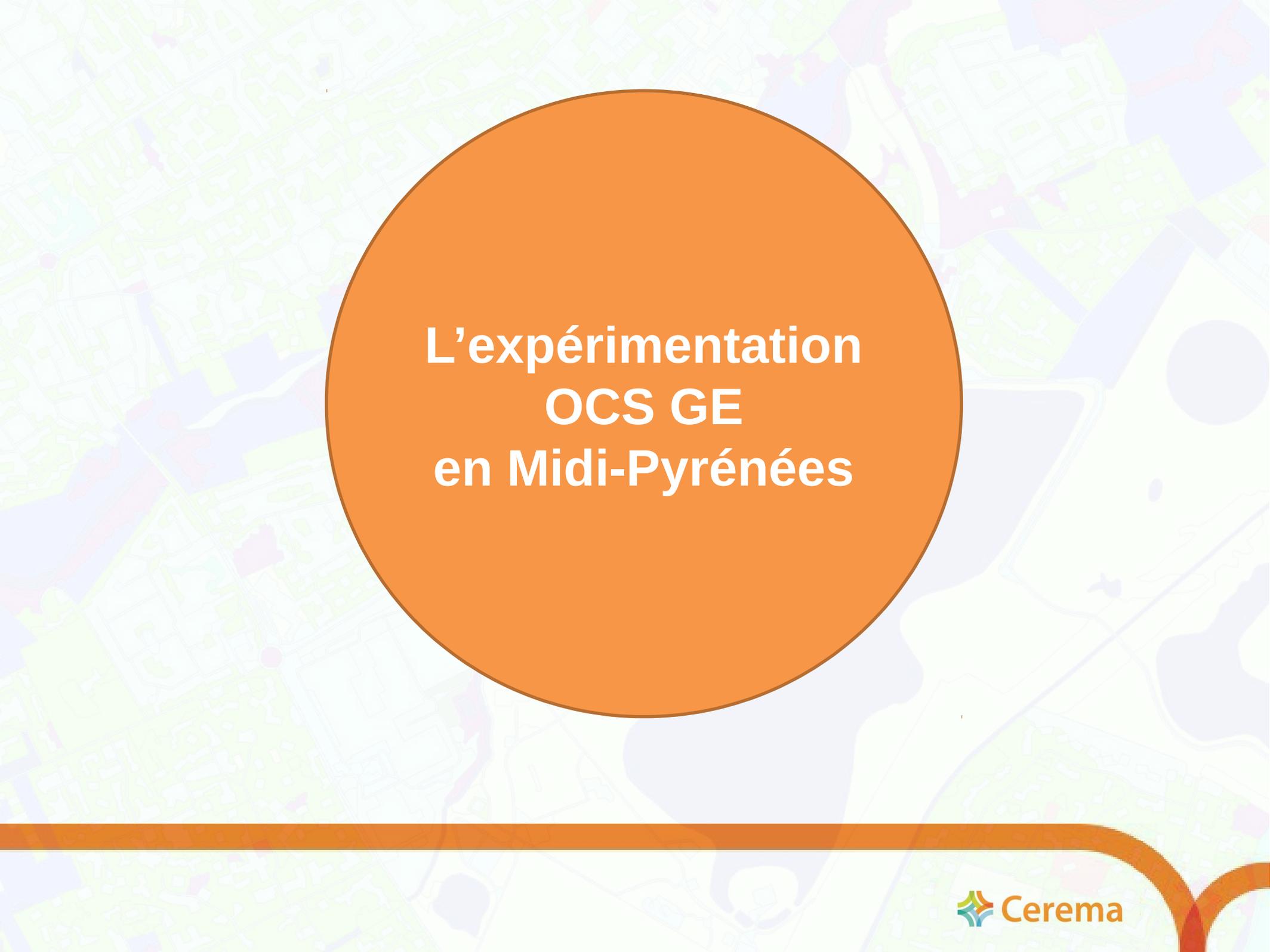


# Accompagnement des utilisateurs de l'OCS-GE en Midi-Pyrénées

jeudi 1<sup>er</sup> décembre

groupe de travail OCS GE du CNIG

Laure Chandelier, Cerema sud-ouest



**L'expérimentation  
OCS GE  
en Midi-Pyrénées**

# Organisation locale

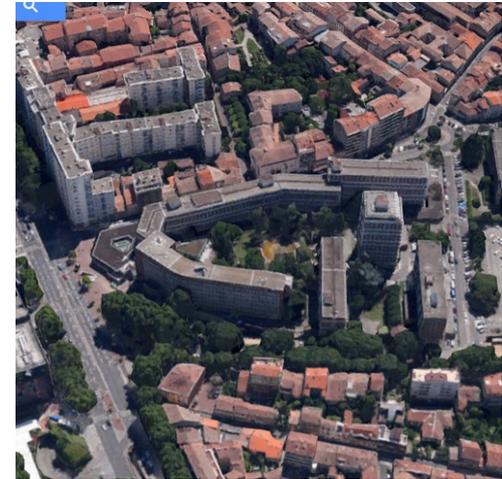
**Objectif** : Faire en sorte que la production de la couche OCS-GE réponde aux besoins des utilisateurs.

Mise en place d'un comité régional des utilisateurs (**CORU**) :

- Etat (DRAAF, DREAL, DDT)
- CL (CR, CG, CA, AU, )
- Parc National, PNR, SAFER, Ch.d'Agri, ARPE,
- CBNPMP, CESBIO, Association d'AgroForesterie...

Pour :

- Formaliser les besoins et les prioriser
- Evaluer le produit au regard de ces besoins
- Etablir un rapport d'évaluation à l'attention de l'IGN
- Produire un guide utilisateur



# Recueil des besoins

- Méthode pour l'analyse technique des besoins des utilisateurs :
  - Structuration des attentes en « besoins élémentaires »
  - Analyse technique de la capacité de la couche OCS-GE à répondre aux besoins élémentaires « prioritaires »
- Organisation :
  - Une enquête réalisée durant l'été 2013 auprès des utilisateurs
  - Le CORU a défini les besoins (17/09/13 et 12/11/13)
  - Le SCOTEC a entamé l'analyse technique (11/10/13 et 8/11/13)
  - Un travail en inter-session par groupe thématique a permis de préciser et approfondir le travail (évolution des fiches besoins et techniques + synthèse)

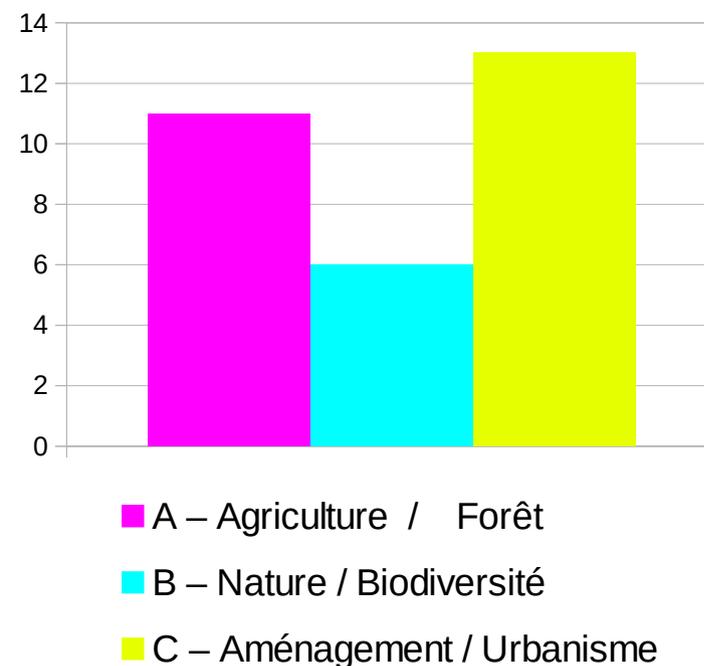
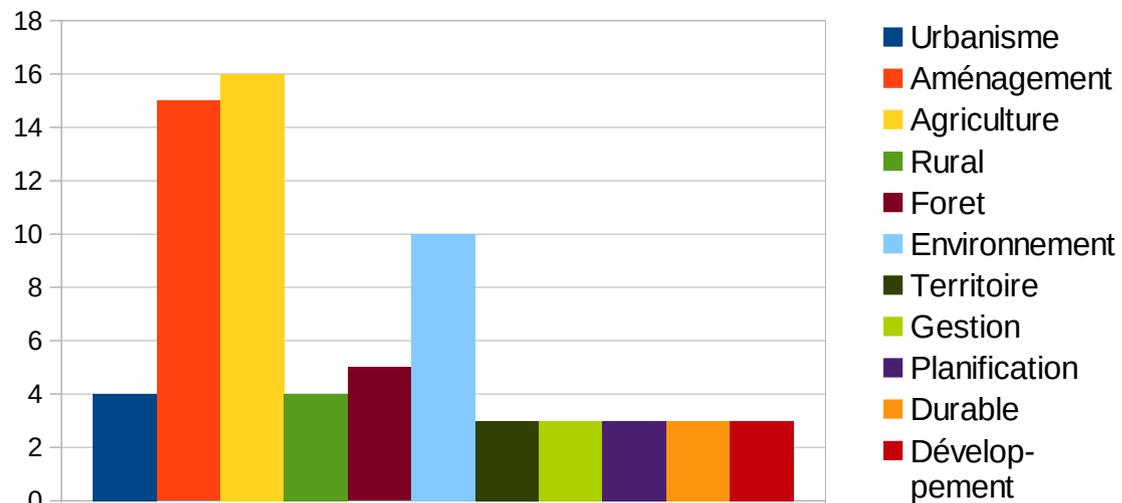
de décembre 2013 à mars 2014

The background is a stylized, semi-transparent map of a city or region, showing streets, green spaces, and water bodies. A large, solid orange circle is centered on the page, containing the main title text.

# **Vue générale des besoins des utilisateurs**

# Les thématiques concernées

Données issues de l'enquête utilisateur menée durant l'été 2013



Nombre d'utilisations attendues de la couche OCS-GE par thématique  
(à gauche : expression libre / à droite : regroupement selon les 3 thématiques principales retenues)



# Autres spécifications

- Usage :
  - Importance de la bonne détermination des usages
  - Des usages « à enjeux » : agricole, résidentiel, secondaire, tertiaire
- Morphologie :
  - Forme de l'urbanisation (densité du bâti)
  - Forme des éléments naturels : densité de milieu, structuration, type, etc.
  - Types des milieux agricoles
- Caractéristique : quelques attentes plus ponctuelles
- Aspects géométriques :
  - UMI autour de 500m<sup>2</sup> demandée voire plus grande hors des espaces urbains (cf. aussi zone construite)
  - Éléments linéaires essentiels

# Formalisation en besoins élémentaires

- Selon 3 thématiques : Agriculture/Forêt (13) – Nature/Biodiversité (7) – Aménagement/Urbanisme (7)
- Priorisation des besoins exprimés

		Besoin élémentaire identifié			Besoin élémentaire identifié
Groupe A – Agriculture / Forêt	A1	Caractérisation de la surface agricole utile	Groupe B – Nature / Biodiversité	B1	Suivi, évaluation et révision du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
	A2	Caractérisation de la surface forestière		B2	Travailler localement pour un meilleur diagnostic (prise en compte TVB) et pour faciliter la révision du SRCE
	A3	Caractérisation des espaces naturels		B3	Elaboration du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)
	A4	Caractérisation des espaces d'habitats et d'infrastructure		B4	Cartographie de l'arbre hors forêt
	A5	Suivre les changements d'usages agricole et forestier		B5	Suivi des carrières
	A6	Caractérisation du potentiel agricole et forestier des zones à usage non clairement défini		B6	Suivi des décharges
	A7	Caractérisation des zones agricoles vulnérables		B7	Suivi des plans d'eau
	A8	Identification des haies et bandes végétalisées	Groupe C – Aménagement / Urbanisme	C1	Identification des espaces urbanisés
	A9	Identification des surfaces potentiellement irrigables		C2	Identification des espaces agricoles
	A10	Suivre les prélèvements forestiers et coupes rases		C3	Identification des espaces naturels
	A11	Identification des bâtiments agricoles		C4	Caractérisation de l'urbanisation : identification des espaces à vocations résidentielle, industrielle ou commerciale.
	A12	Suivre le mitage agricole		C5	Identification des espaces artificialisés
	A13	Suivre de la déprise/reconquête agricole en zones de montagne		C6	Caractérisation de la morphologie urbaine
			C7	Identification des espaces imperméabilisés	

Utilisations de la couche OCS-GE identifiées en Midi-Pyrénées (en vert, celles analysées complètement, en jaune, celles dont l'analyse n'a pas été achevée)

The background is a stylized, semi-transparent map of a city or region, showing streets, buildings, and green spaces. A large, solid orange circle is centered on the page, containing white text. At the bottom of the page, there is a horizontal orange bar with a decorative curved shape on the right side.

**Analyse selon  
les besoins  
« prioritaires »  
: un exemple**

# Analyse des besoins : exemple d'approfondissement

COSMIP – Besoin élémentaire		
Identification des espaces urbanisés	C1	
	Version n° 8	
Le besoin		
Origine	<p>Loi SRU : obligation à réduire la consommation d'espaces non urbanisés et la périurbanisation, en favorisant la densification la plus élevée des espaces déjà urbanisés.</p> <p>Loi ENE dite « Grenelle 2 » : analyse de la consommation d'espace dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU), limitation de la consommation d'espace, préservation des espaces agricoles et naturels...</p> <p>LMAP : demande de définition d'indicateurs pour mesurer le changement de destination des terres agricoles, objectif de réduction de moitié de la perte des surfaces agricoles d'ici 2020, COCEA</p> <p>Loi ALUR : lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.</p>	
Définition générale	<p>Caractérisation de l'emprise des espaces « urbanisés » (y compris le bâti isolé) afin, notamment, d'évaluer les documents d'urbanisme (PLU, SCOT).</p> <p>Les espaces urbanisés (C1) sont inclus dans les espaces artificialisés (C5).</p> <p>Les espaces agricoles (C2), naturels (C3) et artificialisés (C5) forment une partition continue et complète de l'espace.</p>	
Risques / enjeux associés	<p>La définition et les caractéristiques (seuil...) ne doivent pas négliger certains aspects, en particulier en ne prenant pas en compte pas certaines constructions (boisement, mitage, ...)</p>	
Indicateurs attendus	<p>Dans le cadre du suivi de l'ensemble des documents d'urbanisme (PLU/POS, SCOT...) et même lorsqu'il n'y en a pas, les Indicateurs peuvent être (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- part des espaces urbanisés en ha et évolutions</li> <li>- part des espaces urbanisés au regard des zonages de PLU et évolutions</li> <li>- densité de population sur surfaces urbanisées à vocation habitative et évolutions</li> <li>- part des espaces urbanisés soumises aux risques et nuisances et évolutions</li> <li>....</li> </ul>	
Détail par types d'occupation constituant le besoin		
Type	Description	Tolérance
Espaces urbanisés	<p>Ensemble composé de zones résidentielles, secondaires et tertiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tout type de bâti (dont agricole, zone abandonnée mais sauf en chantier)</li> <li>- parking et routes goudronnées en « zone urbanisée »</li> <li>- jardins privés en arrière</li> </ul>	<p>Pouvoir prendre en compte le bâti isolé et conserver les constructions de faibles emprises des lotissements.</p> <p>Cela exclut les routes « isolées », c'est-à-dire en dehors de l'espace urbain</p>
L'indicateur retenu doit permettre de fournir des éléments fiables pour l'évaluation des PLU et des SCOT. Une rigueur particulière est attendue sur les franges.		
Suivi de l'évolution (optionnel)		
<p>- à minima tous les trois ans pour toutes les autres zones pour permettre le suivi réglementaire des documents d'urbanisme.</p> <p>- stabilité des spécifications pour assurer la bonne évaluation de l'évolution : pas de modification des caractéristiques des classes (ou sinon travaux aussi sur la couche précédente)</p>		
Priorité :		
Sur la thématique :	1	
Globalement :		

COSMIP – Fiche technique		
Identification des espaces urbanisés	C1	
	V5	
Lien entre types d'occupation et nomenclature nationale		
Type	Couverture	Usage
Ensemble composé des zones résidentielles, secondaires et tertiaires :		
Tout type de bâti (dont agricole, zone abandonnée mais sauf en chantier)	CS1.1.1-Zones bâties	US236-Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel US1.1-Agriculture (pour le bâti agricole) US4-Réseaux (à proximité des espaces urbanisés) US0.2-Zone abandonnée
Parking et routes goudronnées en « zone urbanisée »	CS1.1.1.2-Zones non bâties	US236-Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel US1.1-Agriculture (pour le bâti agricole) US4.1.1-Routier : nécessité de distinguer routes en zone urbanisée (traitement type poche urbaine) Autres US4-Réseaux (à proximité des espaces urbanisés) US0.2
Jardins privés en arrière	CS2-Avec végétation	US0-usage résidentiel
Points à enjeux		
Spécifications sémantiques	Nomenclature	Des éléments qui ne peuvent pas être directement obtenus : - nécessité de distinguer les jardins privés des jardins publics (US3 vs US9) - distinction route en zone urbanisée ou en dehors
	Recouvrement	Cas de la végétation en ville : quel seuil de recouvrement pour le sortir de l'urbanisé ?
	Taux de confusion acceptable	Difficile à quantifier, l'erreur doit être bien inférieure à la précision de l'indicateur que l'on cherche à mesurer.
Spécifications géométriques	JMC / LMI	<p>Importance de ce paramètre pour bien étudier le mitage, la dispersion de l'urbanisation, le développement linéaire le long des axes, le développement des hameaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour le bâti, le seuil de sélection de 100m<sup>2</sup> est trop haut car il fait disparaître des bords que l'on voudrait suivre =&gt; un seuil de 60m<sup>2</sup> paraît adapté</li> <li>- pour le bâti, le seuil de sélection de 500m<sup>2</sup> (ratio de surface de 1 à 5) paraît trop important : à suivre, a priori, ce qui est important est que cette valeur soit toujours calculée de la même façon</li> <li>- ne pas perdre les espaces où l'intensification est possible : vérifier que la valeur de « seuil de surface en zone construite » est bien fixée à 500m<sup>2</sup></li> </ul>
	LMI / MI / HMI	<p>Il existe un seuil sur la largeur des réseaux routiers (seules les routes d'une largeur &gt;5m sont conservées ?) qui peut constituer une surface non prise en compte importante.</p> <p>Il convient d'évaluer la pertinence d'une largeur minimale sur ce type d'objet mais peut être dans le cadre d'un autre besoin (C2 et C3, C5, C6, C7, A1)</p>
	Règles d'agglomération / comblement	- comblement trop important de certaines zones ? Attention à l'ordre des étapes : d'abord comblement puis extension à 500m <sup>2</sup> (à vérifier). Choisir de combler par l'objet le plus proche « sémantiquement ».
	Règles de priorité	- non priorité du thème eau par rapport au thème route qui conduit à une interruption du réseau eau => problème pour C3 ?
Spécifications temporelles	Homogénéité temporelle	- s'assurer que l'homogénéité temporelle est respectée
	Actualité de la donnée	
	Fréquence de mise à jour	3 ans
Illustration / Remarques		
Les interrogations sur la validité du jeu test ont été regroupées dans un même document (carrère, us 3, ...) => BOO TEC_Fiches Techniques_Autres Elements.ott		

# Identification des espaces urbanisés, agricoles, naturels et artificialisés

## Origine

Un contexte réglementaire imposant le suivi de l'occupation de l'espace :

- Loi SRU : incitation à réduire la consommation des espaces non urbanisés et la périurbanisation en favorisant la densification raisonnée
- Lois ENE : analyse conso espace des documents d'urbanisme, limitation, préservation des espaces agricoles et naturels
- LMAP : demande de définition d'indicateurs pour mesurer le chgt de destination des surfaces agricoles
- ALUR : lutte contre l'étalement urbain, la consommation des espaces NAF

## Définition

Partitionnement continu et complet du territoire selon les espaces :

- artificialisés (e-ahu+e-u) : surface retirée de son état naturel, comprenant les espaces urbanisés (e-u : zones résidentielles, secondaires et tertiaires)
  - agricoles (e-a) : terres arables, verges, prairies, etc.
  - naturels (e-n) : forêts, eau, espaces sans usage éco, etc.
- **Indicateurs attendus** :
- Part de ces espaces en ha et évolutions avec une fréquence minimale de 3 ans
  - Part de ces espaces au regard des zones PLU...

## Principaux enjeux

- Mauvaise prise en compte des constructions, dont mitage
- Sous-évaluation des espaces agricoles par mauvais classement
- Sous-évaluation des espaces naturels par non-identification des surfaces enclavées
- Sur-évaluation des espaces artificialisés si classe « fourre-tout »

## Analyse MP

- + La grande échelle spatiale permet une analyse fine
  - + La séparation usage/couverture clarifie le propos
  - Impossibilité de bien distinguer e-ahu et e-u
  - Seuil de sélection du bâti trop haut
- Distinguer des usages de production secondaire, de production tertiaire et résidentiel
- Définir le seuil du bâti à 50m<sup>2</sup> et de façon plus générale limiter le recours à des seuils, évaluer l'impact des comblements
- Notion essentielle de zone construite

The background is a faded, light-colored map showing urban and natural features. A large, solid orange circle is centered on the page, containing the title text.

# Synthèse des demandes à l'IGN

N°	Description demande	Coût IGN	Cotation CORU	Origine demande				Aspect concerné									
				Enquête utilisateur	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Divers			Sémantique		Géométrie			Temporel	
								Documentation	Métadonnées	Livraison	Nomenclature	Recouvrement	UMI	LMI/MI/HMI/	Seuil	Extension	Agglomération
1	Disposer de métadonnées indiquant la généalogie de la donnée		3	x	x	x	x	x	x								
2	Disposer de métadonnées sur la qualité indiquant notamment l'exhaustivité de l'information		3	x	x	x	x	x	x								
3	Disposer d'une sémiologie directement utilisable		3	x	x	x	x	x		x							
4	Disposer d'un document de spécifications complet		3	x	x	x	x	x									
5	Prévoir des étapes intermédiaires dans la sous-traitance pour affiner la production / Organiser la remontée des retours		2	x	x	x	x										
6	Disposer d'une mise à jour de la couche OCS-GE tous les trois ans		3	x	x		x										x
7	Assurer la compatibilité dans le temps		3	x	x		x										x
8	Disposer d'un millésime ancien		1		x												x

## Synthèse des retours du CORU

N°	Description demande	Coût IGN	Cotation CORU	Origine demande				Aspect concerné									
				Enquête utilisateur	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Divers			Sémantique		Géométrie			Temporel	
								Documentation	Métadonnées	Livraison	Nomenclature	Recouvrement	UMI	LMI/HMI/Seuil	Extension	Agglomération	Actualité
9	Distinguer terres arables, cultures pérennes et surfaces toujours en herbe		3	x	x	x				x							
10	Indiquer si la culture est unique ou mixte		1		x					x							
11	Reprendre la proposition de ventilation RPG vers OCS-GE du groupe A (notamment, prairies permanentes, surfaces en gel à attribuer à un usage défini)		3		x					x							
11	Améliorer la qualité des zones US1.1-Agriculture en utilisant mieux le RPG, en précisant la photo-interprétation		1	x	x		x			x							
12	Respecter la définition internationale de la forêt		3		x						x						
13	Distinguer US2, US3 et US5		3	x			x			x							
14	Limitier le recours à l'usage 6.3 ("Zones qui se trouvent à l'état naturel et ne font pas l'objet d'un autre usage") ou abandonner la terminologie "sans usage" au profit de "Etat naturel"		3		x	x	x			x							
15	Les espaces boisés doivent rester des espaces naturels, l'usage résidentiel n'étant que secondaire		2				x			x							
16	Distinguer les formations arbustives et sous-arbrisseaux (niveau 4)		1	x						x							
17	Connaître la forme que prend l'urbanisation (densité, typologie)		1	x						x							
18	Connaître les "structurations" de la végétation (terrasse, bocage,...)		1	x						x							
19	Connaître les "caractéristiques" des milieux naturels et agricoles (zones humides, irrigation,...)		1	x						x							

## Synthèse des retours du CORU

N°	Description demande	Coût IGN	Cotation CORU	Origine demande				Aspect concerné									
				Enquête utilisateur	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Divers			Sémantique		Géométrie			Temporel	
								Documentation	Métadonnées	Livraison	Nomenclature	Recouvrement	UMI	LMI/HMI/HMI//	Seuil	Extension	Agglomération
20	Traiter finement les zones de transition (impact limite zone construite)		3	x			x				x						
21	Limiter le recours aux seuils de filtrage		2				x						x				
22	Baisser le seuil de conservation des bâtiments d'une surface >50m <sup>2</sup>		3	x	x		x						x				
23	Baisser le seuil de conservation des objets linéaires "CS2" à 5m, notamment pour mieux en compte les haies, les bandes enherbées...		2	x			x						x				
24	Fixer la zone d'extension des bâtiments à 200m <sup>2</sup>		1				x								x		
25	UMI de 2500m <sup>2</sup> trop important pour l'horticulture et les cultures pérennes		1		x						x						
26	Combler selon l'objet le plus proche sémantiquement		1				x									x	
27	Garantir l'homogénéité géométrique quel que soit la base de données en entrée		2				x									x	
28	Limiter le découpage des surfaces forestières par les autres couches		2		x		x									x	
29	Conserver ce qui est visible sur l'orthophoto		1				x									x	

## Synthèse des retours du CORU

The background is a stylized, semi-transparent map of a city or region, showing streets, buildings, and green spaces. A large, solid orange circle is centered on the map, containing the main title text.

# Accompagnement pour l'utilisation de l'OCS GE



# Exemple sur l'agglomération de Rodez

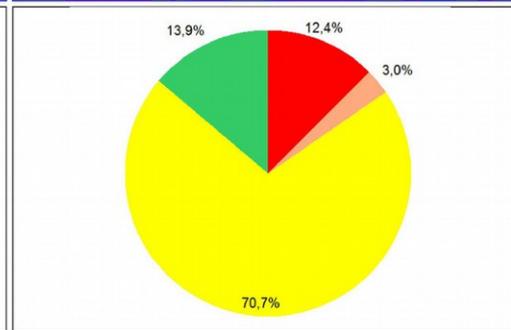
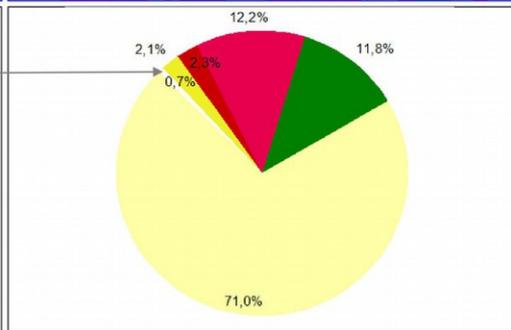
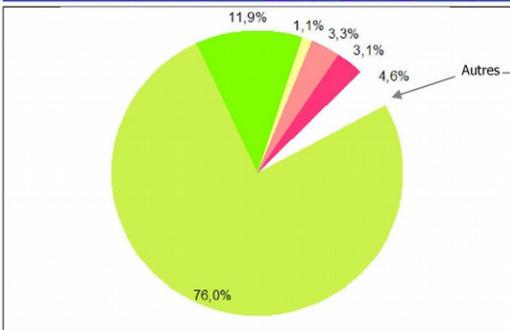
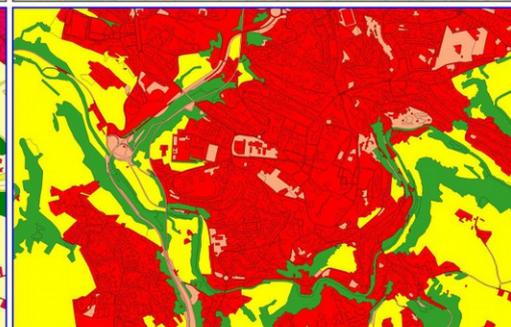
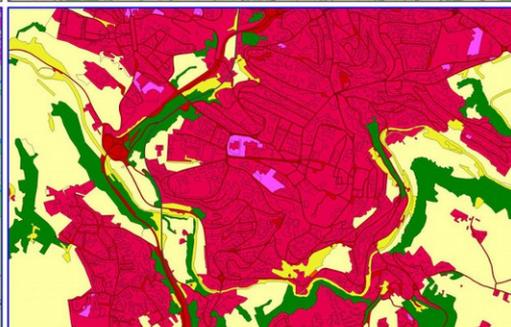
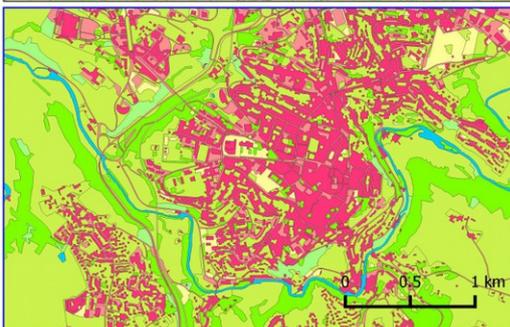
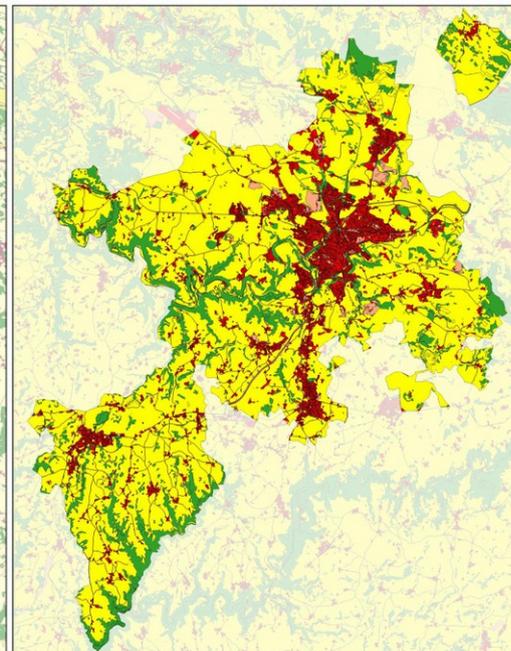
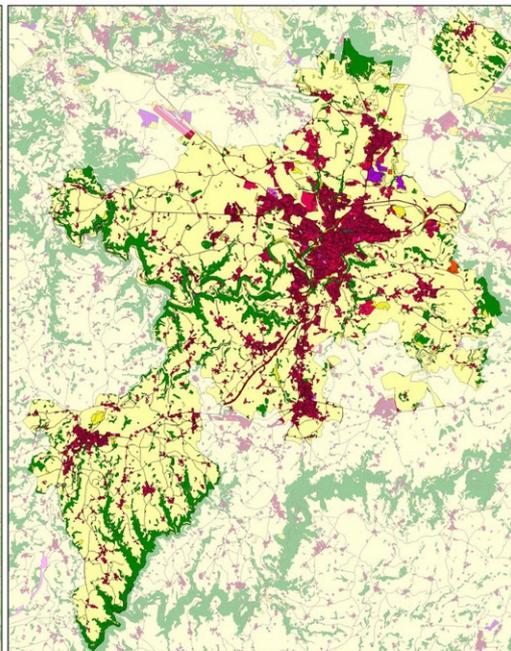
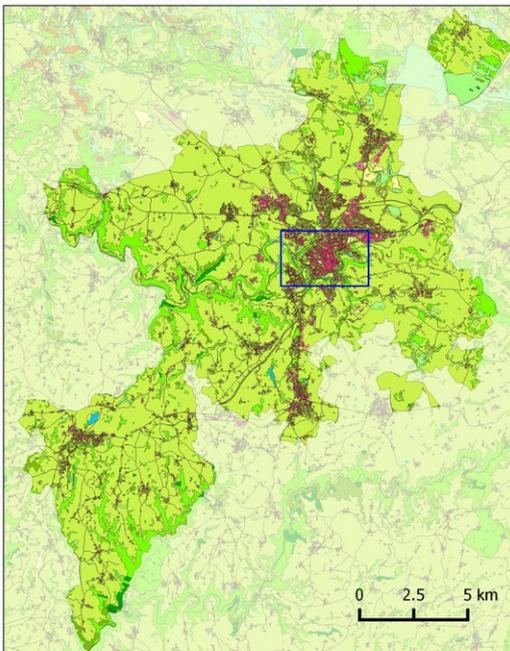
Elaboration d'une méthode partagée pour cartographier les quatre espaces par :

- croisement attributaire couverture/usage

OCS GE	OCS GE - couverture				OCS GE - usage			
	CS1.1.1.1	CS1.1.1.2	CS1.1.2.1	CS1.2.2	US1.1	US1.2	US1.3	US2.35
US1.1								
US1.2								
US1.3								
US2.35								
US4.1.1								
US4.1.2								
US4.1.3								
US4.3								
US6.1								
US6.2								
US6.3								

- croisement avec la BD TOPO pour qualifier les espaces verts urbains, les équipements sportifs et de loisirs

- croisement avec la zone construite pour le classement du réseau routier



- OCS GE - couverture**
- CS1.1.1.1 Zones bâties
  - CS1.1.1.2 Zones non bâties (routes...)
  - CS1.1.2.1 Zones à matériaux minéraux
  - CS1.2.1 Sols nus
  - CS1.2.2 Surfaces d'eau
  - CS2.1.1.1 Peuplements de feuillus
  - CS2.1.1.2 Peuplements de conifères
  - CS2.1.1.3 Peuplements mixtes
  - CS2.1.2 Formations arbustives et sous-arbrisseaux
  - CS2.2.1 Formations herbacées

- OCS GE - usage**
- US1.1 Agriculture
  - US1.2 Sylviculture
  - US1.3 Activités d'extraction
  - US2.35 Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel
  - US4.1.1 Routier
  - US4.1.2 Ferré
  - US4.1.3 Aérien
  - US4.3 Réseaux d'utilité publique
  - US6.1 Zones en transition
  - US6.2 Zones abandonnées
  - US6.3 Usage Inconnu

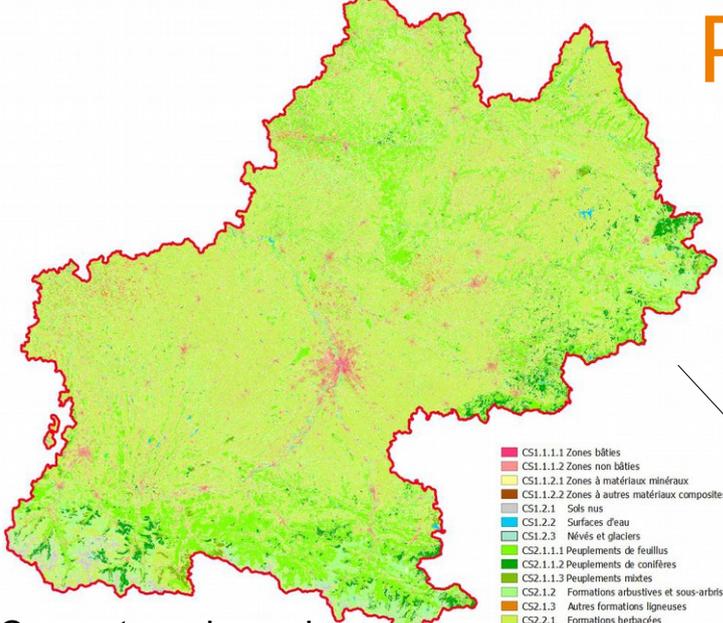
- Identification des quatre espaces via l'OCS GE**
- Espaces naturels
  - Espaces agricoles
  - Espaces urbanisés
  - Espaces artificialisés hors urbanisés



Source : © IGN-OCS GE - 2013  
Cartographie : Cerema (juillet 2015)



# Production d'indicateurs sur MP



- CS1.1.1.1 Zones bâties
- CS1.1.1.2 Zones non bâties
- CS1.1.2.1 Zones à matériaux minéraux
- CS1.1.2.2 Zones à autres matériaux composites
- CS1.2.1 Sols nus
- CS1.2.2 Surfaces d'eau
- CS1.2.3 Névés et glaciers
- CS2.1.1.1 Peuplements de feuillus
- CS2.1.1.2 Peuplements de conifères
- CS2.1.1.3 Peuplements mixtes
- CS2.1.2 Formations arbusives et sous-arbisseaux
- CS2.1.3 Autres formations ligneuses
- CS2.2.1 Formations herbacées
- CS2.2.2 Autres formations non ligneuses

Couverture des sols

**IDENTIFICATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, ARTIFICIALISÉS ET URBANISÉS**

**Objectif de la fiche**

**Organisation de la fiche**

**Le produit SCOT en quelques mots**

**Le SCOT**

**Le territoire**

**Le territoire agricole**

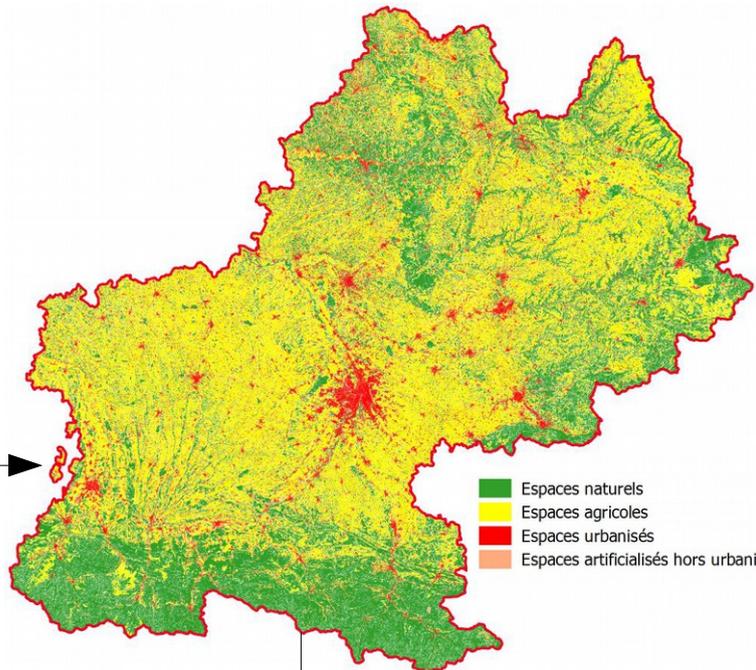
**Le territoire urbain**

**Le territoire naturel**

**Le territoire artificielisé**

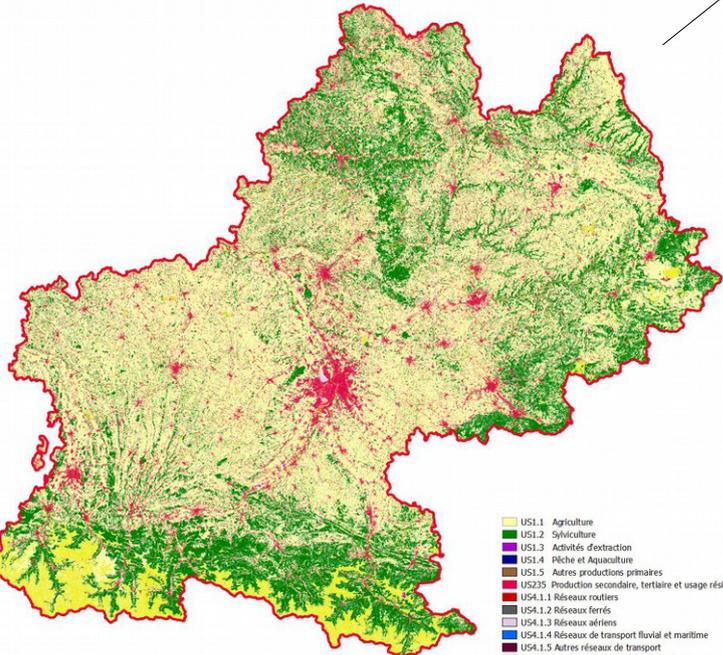
**Cerema**

- + animation d'un groupe d'utilisateurs
- + fiche méthodologique
- + production des données



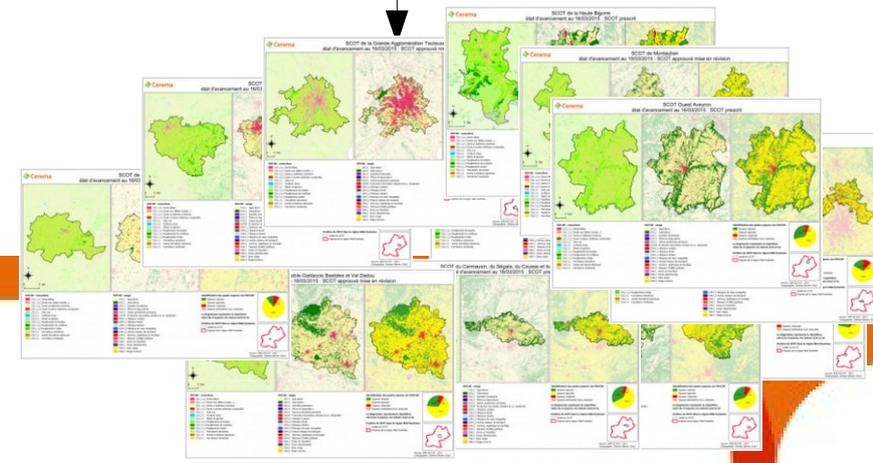
- Espaces naturels
- Espaces agricoles
- Espaces urbanisés
- Espaces artificialisés hors urbanisés

Réalisation d'un atlas sur les SCOT de la région

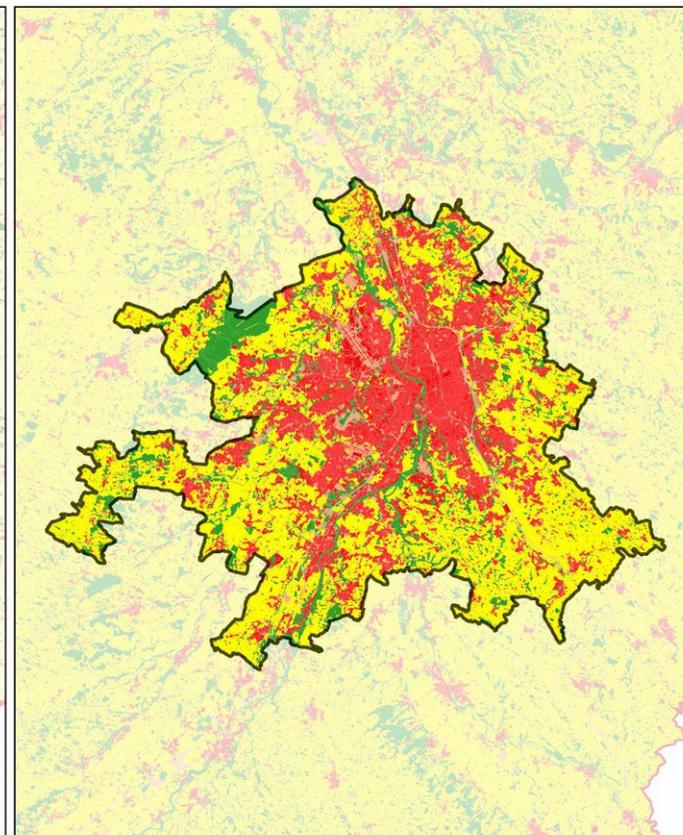
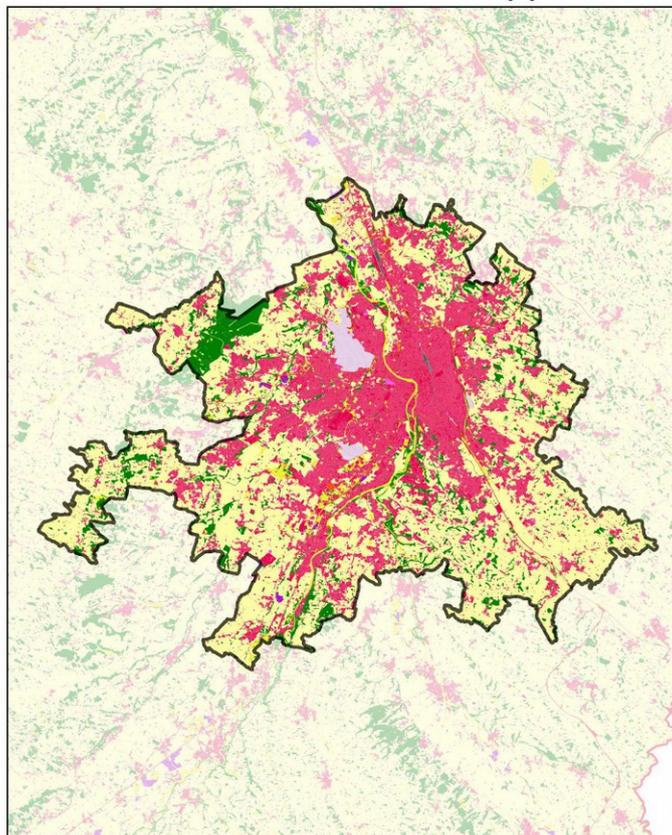
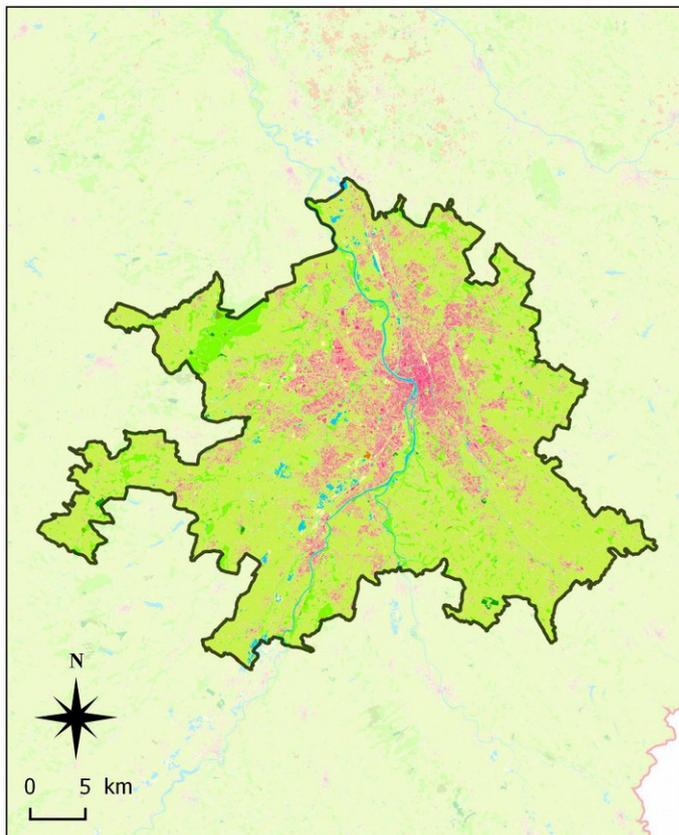


- US1.1 Agriculture
- US1.2 Spéciculture
- US1.3 Activités d'extraction
- US1.4 Pêche et Aquaculture
- US1.5 Autres productions primaires
- US233 Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel
- US4.1.1 Réseaux routiers
- US4.1.2 Réseaux ferrés
- US4.1.3 Réseaux aériens
- US4.1.4 Réseaux de transport fluvial et maritime
- US4.1.5 Autres réseaux de transport
- US4.2 Services logistiques et de stockage
- US4.3 Réseaux d'utilité publique
- US6.1 Zones en transition
- US6.2 Zones abandonnées
- US6.3 Sans usage
- US6.4 Usage Inconnu

Usage des sols



# SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine état d'avancement au 16/03/2015 : SCOT approuvé mise en révision



### OCS GE - couverture

- CS1.1.1.1 Zones bâties
- CS1.1.1.2 Zones non bâties (routes...)
- CS1.1.2.1 Zones à matériaux minéraux
- CS1.2.1 Sols nus
- CS1.2.2 Surfaces d'eau
- CS2.1.1.1 Peuplements de feuillus
- CS2.1.1.2 Peuplements de conifères
- CS2.1.1.3 Peuplements mixtes
- CS2.1.2 Formations arbustives
- CS2.1.3 Autres formations ligneuses
- CS2.2.1 Formations herbacées

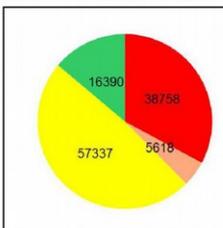
### OCS GE - usage

- US1.1 Agriculture
- US1.2 Sylviculture
- US1.3 Activités d'extraction
- US1.4 Pêche et Aquaculture
- US235 Production secondaire, tertiaire et us. résidentiel
- US4.1.1 Réseaux routiers
- US4.1.2 Réseaux ferrés
- US4.1.3 Réseaux aériens
- US4.1.4 Réseaux de voies navigables
- US4.2 Services, logistiques et stockage
- US4.3 Réseaux d'utilité publique
- US6.1 Zones en transition
- US6.2 Zones abandonnées
- US6.3 Sans usage
- US6.4 Usage inconnu

### Identification des quatre espaces via l'OCS GE

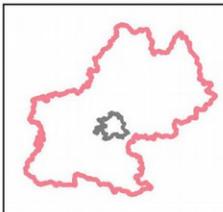
- Espaces naturels
- Espaces agricoles
- Espaces urbanisés
- Espaces artificialisés hors urbanisés

Le diagramme représente la répartition selon les 4 espaces, les valeurs sont en ha



### Position du SCOT dans la région Midi-Pyrénées:

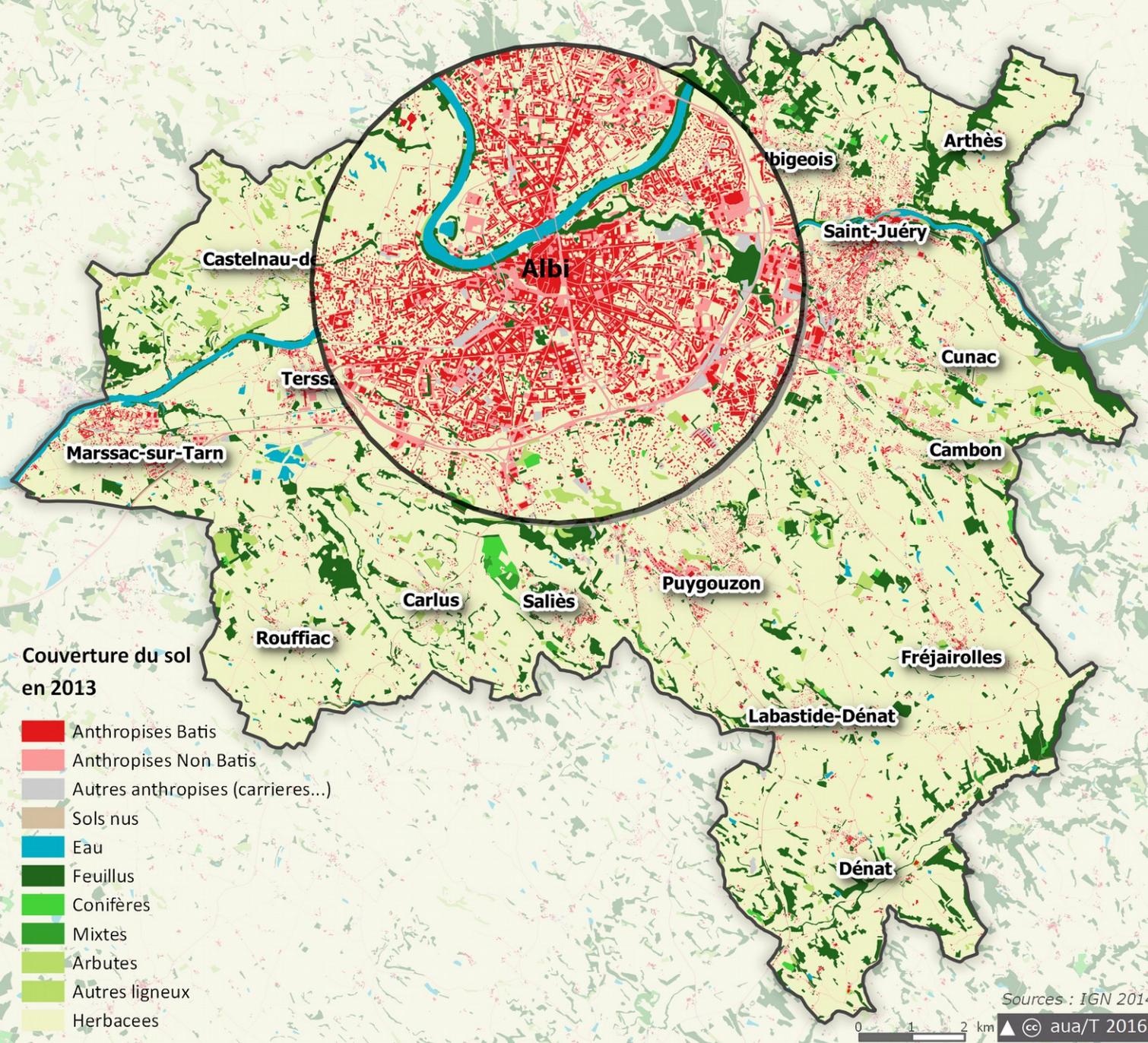
- limite du SCOT
- emprise de la région Midi-Pyrénées

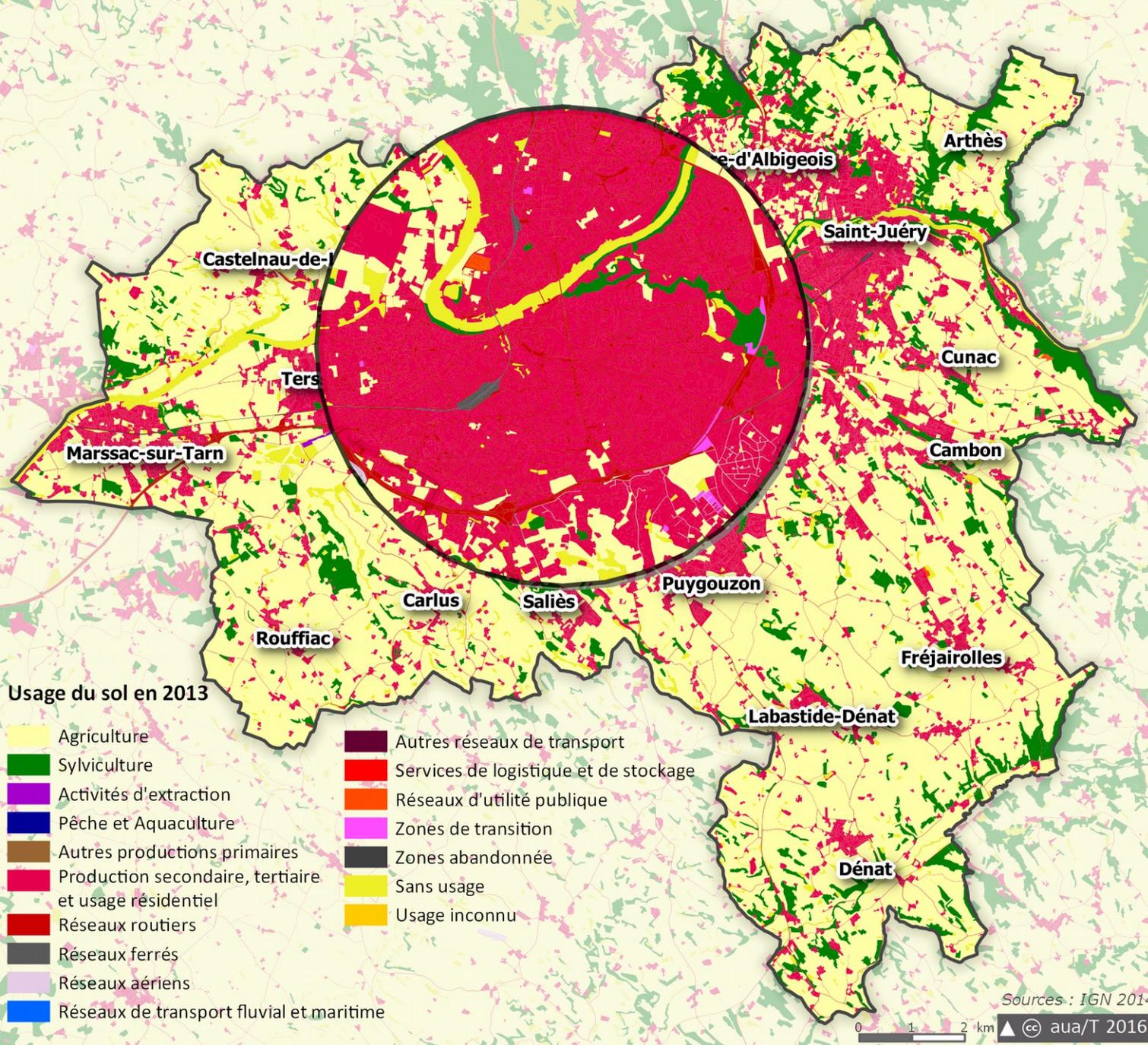


# Application par l'aua/T

Exploitation de la  
dimension  
« couverture »  
millésime 2013

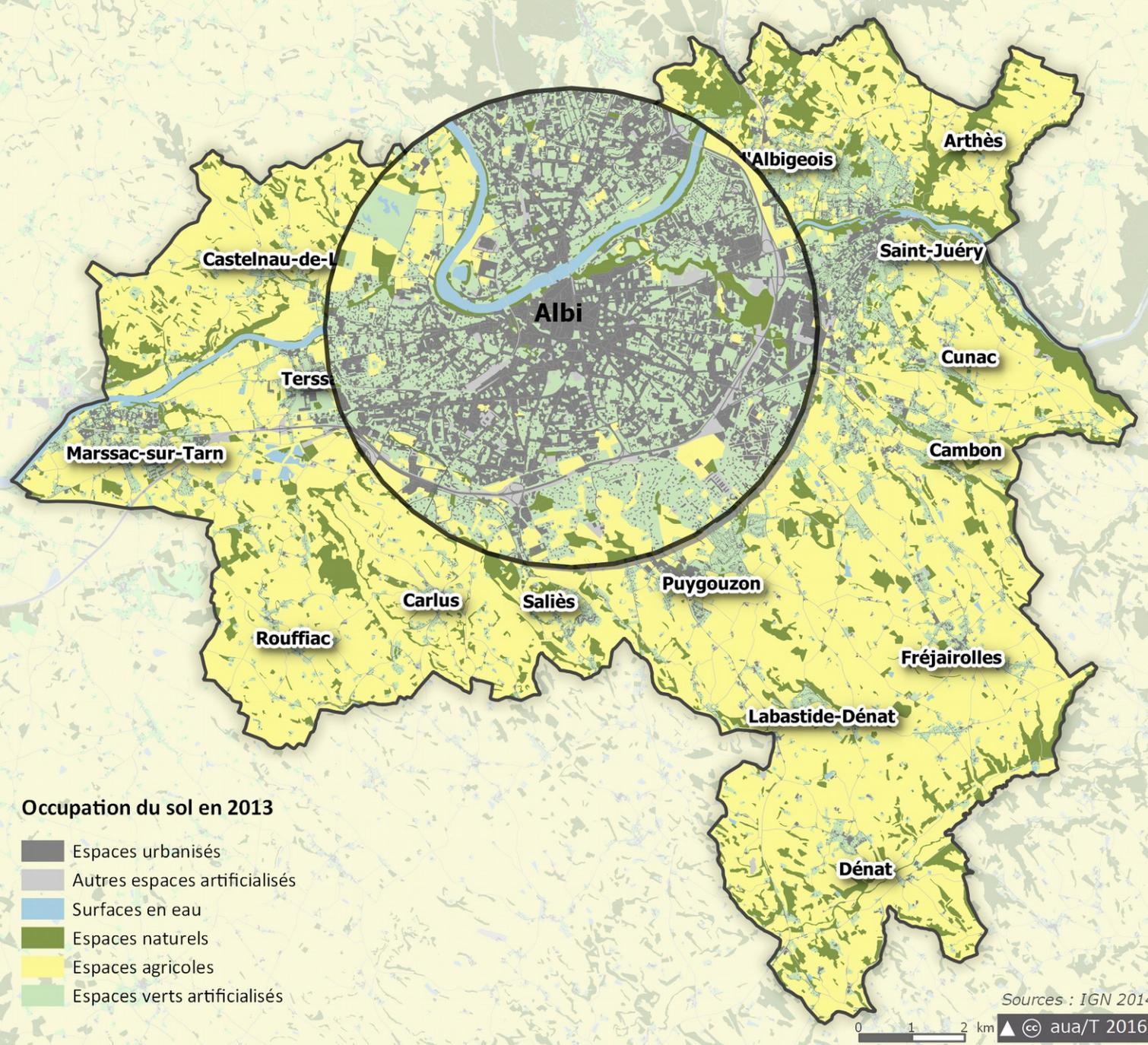
Nomenclature en 11  
postes de légende





Exploitation de la dimension «usage» millésime 2013

Nomenclature en 13 postes de légende



Croisement entre  
 couverture et usage  
 pour définir une  
 occupation des sols  
 millésimée 2013

Nomenclature en 6  
 postes de légende

Prise en compte des  
 préconisations issues  
 des fiches utilisateurs

## Localisation des espaces artificialisés en 2013

### Consommation d'espace

 Espaces artificialisés entre 2003 et 2013

 Espaces artificialisés 2003

Sources : IGN 2014

0 1 2 km  aua/T 2016

# Rubrique dédiée sur MIPYGéo → PICTOccitanie

The screenshot shows the PICTOccitanie website interface. At the top, there is a navigation bar with a home icon, 'Dispositif', 'Actualités', 'Vous êtes ...', 'Accès départemental', and a 'SE CONNECTER' button. Below this is a search bar with the text 'Rechercher dans le site' and a search icon. The PICTOccitanie logo is prominently displayed, along with the text 'Portail interministériel cartographique'. To the right of the logo is the logo of the 'PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE'. Below the search bar is a horizontal menu with five buttons: 'ACCUEIL', 'CARTES', 'DONNÉES', 'THÉMATIQUES', and 'GÉOSERVICES'. The main content area shows a breadcrumb trail: 'Accueil > Thématiques > Occupation du sol > accédez à la donnée'. On the left, there is a 'Thématiques' sidebar with a list of links: 'la région occitanie', 'Occupation du sol', 'accédez à la donnée', 'ressources', 'fiches d'utilisation', 'remontée des erreurs constatées', 'retour d'expérience', and 'FAQ'. The main content area is titled 'ACCÉDEZ À LA DONNÉE' and contains the text: 'La couche occupation des sols est disponible :'. Below this, there is a call to action: 'En consultation sur le portail (pour accéder à l'OCS en plein écran cliquez ici) :'. A warning message follows: 'Attention, l'OCS GE est une couche de données très volumineuse (4Go), ce qui peut causer des temps de chargement longs. Des aménagements ont été nécessaires pour permettre la production d'une cartographie dynamique suffisamment réactive.' At the bottom, there is a section titled 'Occupation et usages des sols en Midi-Pyrénées' with a map showing the region and a location marker for 'Le Puy-En-Velay'.

www.picto-occitanie.fr/accueil/thematiques/occupation\_du\_sol/accedez\_a\_la\_donnee

Dispositif Actualités Vous êtes ... Accès départemental SE CONNECTER

Rechercher dans le site

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

ACCUEIL CARTES DONNÉES THÉMATIQUES GÉOSERVICES

Accueil > Thématiques > Occupation du sol > accédez à la donnée

Thématiques

- > la région occitanie
- > Occupation du sol
  - > accédez à la donnée
  - > ressources
  - > fiches d'utilisation
  - > remontée des erreurs constatées
  - > retour d'expérience
  - > FAQ

## ACCÉDEZ À LA DONNÉE

La couche occupation des sols est disponible :

● En consultation sur le portail (pour accéder à l'OCS en plein écran cliquez ici) :

Attention, l'OCS GE est une couche de données très volumineuse (4Go), ce qui peut causer des temps de chargement longs. Des aménagements ont été nécessaires pour permettre la production d'une cartographie dynamique suffisamment réactive.

### Occupation et usages des sols en Midi-Pyrénées

# Remontée des erreurs / évolutions

## REMONTÉE DES ERREURS CONSTATÉES



Une procédure de remontée des erreurs constatées est en cours d'élaboration avec l'IGN via son espace collaboratif (ci-dessous). E attendant sa mise en oeuvre, merci de communiquer vos retours par mail à l'adresse [ocsge-mp@cerema.fr](mailto:ocsge-mp@cerema.fr)

**Bienvenue sur l'espace collaboratif IGN.**

Ce site est destiné aux partenaires de l'IGN, ainsi qu'à tous les utilisateurs des données produites et diffusées. Il permet à chacun de contribuer à l'amélioration des données IGN, en signalant des évolutions ou des erreurs adaptées. Le fond cartographique visible en fond est mis à jour quotidiennement, reflétant les dernières évolutions. Vous pouvez ainsi suivre plus facilement la prise en compte de vos remarques par l'IGN.

Les partenaires de l'IGN ont un accès privilégié à d'autres fonctionnalités avancées :

- gestion d'utilisateurs au sein de groupes ;
- affichage et gestion de données / attributs métiers ;
- hébergement et mise à jour de données métiers au sein de guichets.

Veuillez vous authentifier ou vous inscrire pour accéder à davantage de fonctionnalités.

[S'enregistrer](#)

### 1. Inscription à l'espace collaboratif de l'IGN et paramétrage général

**1.a. Se créer un compte**

- via la page d'accueil

**1.b. Rejoindre le groupe OCS MP**

- dans **Configuration / Compte > Voir tous les groupes > Rejoindre** le groupe OCS MP + envoyer un message à [ocsge-mp@cerema.fr](mailto:ocsge-mp@cerema.fr) pour signaler la demande aux gestionnaires
- attendre la validation de l'affiliation par les administrateurs du groupe

**1.c. Paramétrer son profil OCS MP**

- par défaut, le profil OCS MP, lié au groupe, est le profil actif, c'est-à-dire celui qui va être utilisé pour faire les remontées
- il convient de le paramétrer via la page **Configuration / Compte**

**2. Envoi d'une remontée d'erreur ou d'une évolution du territoire**

**2.a Généralités**

- l'outil peut servir de remontée d'erreurs sur le millésime 2013 ou d'alertes sur les évolutions du territoire en vue de la production d'un nouveau millésime
- il est nécessaire de maîtriser les spécifications du produit OCS GE : pour cela, lire le [descriptif de contenu](#)
- le millésime de l'OCS MP étant 2013, veiller à saisir les remontées d'erreur par rapport à une orthogone de date compatible (BD ORTHO® 2013)

**2.b 1 – Préparer & 2 – Localiser : suivre les instructions**

**2.c 3 – Décrire : quelques consignes**

- choisir s'il s'agit d'une erreur ou d'une évolution puis cocher le(s) sous-type(s) pertinents et appliquer les consignes pour la remontée (voir tableau ci-dessous)

Type	Sous-type	Signification	Exemples	Consignes pour la remontée
Erreur sur la couche OCS GE 2013	Interprétation	Erreur d'identification de couverture ou/et d'usage sur une partie ou l'ensemble de l'objet	Couverture ou/et usage erroné sans ou avec étiquette géométrique de l'objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Placer le repère sur l'objet concerné</li> <li>Préciser dans le champ "Commentaire" le nouvelle valeur du code de couverture ou d'usage</li> <li>Ajouter un document (Étape 4 - Évoquer) pour :</li> <li>Justifier la correction</li> <li>* si étiquette géométrique, la décrire par un schéma</li> </ul>
	Précision	Limite de l'objet à revoir : erreur > 5 m mais différence < ou seuil de surface	Dessiner d'un objet par rapport au terrain supérieur à 5 m	<ul style="list-style-type: none"> <li>Placer le repère sur la limite concernée</li> <li>Ajouter un document (Étape 4 - Évoquer) pour :</li> <li>Justifier la correction</li> <li>* proposer une correction par un schéma</li> </ul>
	Topologie	Recouvrement, trou ou invalidité des géométries	Présence d'auto-intersection	<ul style="list-style-type: none"> <li>Placer le repère sur l'objet concerné</li> <li>Préciser dans le champ "Commentaire" le type d'erreur (point / trou/recouvrement / ou géométrie invalidé, ...)</li> </ul>
Evolution du terrain depuis 2013	Interprétation	Changement de couverture ou/et d'usage sur une partie ou l'ensemble de l'objet	Evolution d'un usage agricole (03.1 m. 0233) (renseignement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Placer le repère sur l'objet concerné</li> <li>Préciser dans le champ "Commentaire" le nouvelle valeur du code de couverture ou d'usage</li> <li>Ajouter un document (Étape 4 - Évoquer) pour :</li> <li>Justifier l'évolution</li> <li>* si étiquette géométrique, la décrire par un schéma</li> </ul>
	Précision	Inclusion de la limite de l'objet > 5 m / par rapport à limite ancienne mais différence < au seuil de surface minimal	Evolution d'une limite agricole (03.1) empiétant sur la végétation (03.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Placer le repère sur la limite concernée</li> <li>Ajouter un document (Étape 4 - Évoquer) pour :</li> <li>Justifier l'évolution</li> <li>* proposer la nouvelle limite par un schéma</li> </ul>

**2.d 4 – Envoyer : joindre un document si nécessaire et Soumettre la remontée**

Pour toute question : [ocsge-mp@cerema.fr](mailto:ocsge-mp@cerema.fr)

Procédure pour les remontées



# Qualification de l'usage des zones US235 de l'OCS GE par les fichiers fonciers

- Voir présentation suivante !